

Genève, le 12 septembre 1935.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

COMITÉ FINANCIER

**RAPPORT AU CONSEIL SUR LES TRAVAUX
DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ**

(Genève, 29 août-6 septembre 1935.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction.	1
I. Autriche	2
II. Bulgarie	3
III. Hongrie	6
IV. Avis demandé par le Comité économique	7

INTRODUCTION.

Le Comité financier a l'honneur de soumettre au Conseil le rapport ci-après, relatif aux questions qu'il a examinées au cours de cette session.

Les membres suivants étaient présents :

- M. DAYRAS (*Président*) ;
- M. JANSSEN ;
- M. TER MEULEN ;
- M. MLYNARSKI ;
- Sir Otto NIEMEYER ;
- M. POSPIŠIL ;
- Sir Henry STRAKOSCH ;
- M. SWANIDZE ;
- M. TUMEDEI ;
- M. BLAU, délégué du Comité fiscal.

Etaient également présents :

1. *Pour les questions autrichiennes :*

- Le D^r BURESCH, Ministre fédéral des Finances ;
- Le D^r BRAUNEIS, Directeur général de la Banque Nationale d'Autriche ;
- M. ROST VAN TONNINGEN, Représentant de la Société des Nations en Autriche ;
- M. FRÈRE, Conseiller à la Banque Nationale d'Autriche.

2. *Pour les questions bulgares :*

- M. STOYANOFF, Directeur général de la Dette publique, Secrétaire général du Ministère des Finances ;
- M. MOMTCHILOFF, Délégué permanent auprès de la Société des Nations ;
- M. BOGILOFF, Gouverneur de la Banque Nationale de Bulgarie ;
- M. CHEYSSON, Commissaire de la Société des Nations en Bulgarie ;
- Le professeur KÖSTNER, Conseiller à la Banque Nationale de Bulgarie.

3. *Pour les questions hongroises :*

- Le D^r FABINYI, Ministre des Finances ;
- M. TYLER, Représentant du Comité financier en Hongrie.

I. AUTRICHE.

Le Comité financier a examiné la situation financière de l'Autriche avec le Dr Buresch, ministre fédéral des Finances et le Dr Brauneis, directeur général de la Banque nationale d'Autriche, qu'assistaient le Dr Gruber et le Dr Rizzi, du Ministère des Finances. Il a également entendu M. Rost van Tonningen, représentant de la Société des Nations en Autriche, et M. Maurice Frère, conseiller auprès de la Banque nationale d'Autriche.

Le Comité était saisi du quinzième rapport trimestriel de M. Rost van Tonningen.

1. De nouveaux progrès ont été réalisés pendant la période envisagée dans presque tous les domaines de l'activité économique et financière.

2. Le budget ordinaire de l'Autriche pour 1935 faisait ressortir, selon les prévisions, un faible déficit net de 13 millions de schillings, le total des dépenses s'élevant à 1.900 millions de schillings. Pour les huit mois écoulés, les recettes, s'élevant à un total de 1.233 millions, atteignent et dépassent même légèrement les prévisions ; elles ont été satisfaisantes, particulièrement au cours des trois derniers mois. Mais les dépenses, qui se chiffrent à 1.287 millions de schillings, excèdent quelque peu les prévisions et, pour cette raison, les résultats définitifs de l'année seront peut-être moins favorables qu'on ne l'avait prévu primitivement.

Le budget extraordinaire, qui est alimenté par des recettes spéciales et à l'aide d'une partie du produit des récents emprunts intérieurs à long terme, n'appelle pas de commentaire spécial.

La circulation des bons du Trésor qui, en avril dernier, avait atteint le total élevé de 130 millions, a maintenant été réduite, comme l'avait envisagé le Comité financier, à 30 millions (ni l'un ni l'autre chiffres ne comprennent les bons du Trésor spéciaux émis en 1933, pour un montant de 92 millions, à l'occasion des réformes bancaires).

3. En ce qui concerne le budget de l'année prochaine, il sera cependant nécessaire de faire preuve de prudence en matière de dépenses, ces dernières accusant actuellement une tendance à s'accroître. Cette année, le budget ordinaire aussi bien que le budget extraordinaire ont bénéficié de certaines recettes non renouvelables. Etant donné, d'une part, l'accroissement régulier de la dette intérieure de l'Etat autrichien, laquelle représente maintenant plus de la moitié de la charge annuelle au titre des dettes, et, d'autre part, l'intérêt qu'il y a à réserver une part suffisante des capitaux autrichiens pour l'industrie et le commerce, il convient de ne pas recourir dans une mesure exagérée au marché autrichien des capitaux pour les besoins de l'Etat.

Il est absolument nécessaire que le budget ordinaire de 1936 s'équilibre également à un niveau raisonnable. Il est hors de doute que les ressources nécessaires doivent être fournies pour l'exécution d'un programme de travaux publics. Mais comme celles-ci ne peuvent être obtenues que par des opérations d'emprunt, le programme en question ne saurait, raisonnablement, atteindre les mêmes proportions que celui de l'année en cours. D'ailleurs, la situation économique générale ne l'exige pas non plus.

4. Le tableau ci-dessous donne les chiffres du commerce extérieur, de janvier à juillet, par catégories.

Marchandises seulement.

	Importations janvier-juillet			Exportations janvier-juillet		
	1933	1934	1935	1933	1934	1935
	(En millions de schillings)					
Animaux vivants	55,7	43,3	47,9	3,5	2,8	3,5
Denrées alimentaires	166,1	141,9	145,1	11,3	9,7	13,9
Combustibles	61,3	53,1	47,7	0,1	—	—
Autres matières premières . .	163,6	203,7	208,1	104,3	136,2	142,7
Articles manufacturés	188,4	206,6	208,3	284,7	327,7	330,4
Total	635,1	648,6	657,1	403,9	476,4	490,5

5. L'accroissement du volume du commerce que font ressortir les statistiques des sept premiers mois de 1935 est satisfaisant, et l'augmentation des importations de denrées alimentaires et de matières premières semble indiquer que le pouvoir d'achat intérieur s'est accru, et laisse prévoir une progression de l'activité industrielle. Les indices de l'activité industrielle dont on dispose le confirment : c'est ainsi que la production d'électricité a dépassé en juillet les chiffres de n'importe quel autre mois depuis la fin de 1930, exception faite de celui de décembre 1931. Il semble également que le mouvement des articles de consommation qui, jusqu'à présent, était resté en retard sur celui des biens d'investissement, progresse actuellement. Le tourisme continue à constituer un élément favorable pour l'économie nationale et la situation du change.

6. L'amélioration de la situation générale a abouti à une régression générale du nombre de chômeurs qui, à la fin du mois d'août, n'atteint plus que le chiffre de 209.500, soit une diminution de 38.500 unités par rapport au chiffre correspondant de 1934 et de 81.700 unités sur celui de 1933.

7. Le Comité rappelle les efforts que le Gouvernement autrichien a accomplis pour développer le commerce extérieur et espère que la bonne volonté des pays étrangers permettra de maintenir ce mouvement.

8. La position des réserves d'or et de devises de la Banque nationale s'est considérablement améliorée. De fin mars à fin août 1935, celles-ci sont passées de 275 à 361 millions de schillings, soit une augmentation en cinq mois de 86 millions ou 31%. Cette amélioration est en partie la conséquence de l'économie réalisée par la conversion de l'emprunt de 1923 et de la libération progressive du fonds de réserve de cet emprunt, mais elle semble due également aux rapatriements de capitaux survenus dans les derniers mois.

La situation ainsi créée a permis à la Banque nationale d'étendre aux provinces, communes et entreprises privées l'autorisation de transférer en devises les sommes dues pour le service de leurs emprunts extérieurs, autorisation qui existait déjà précédemment pour les emprunts d'Etat. La Banque a aussi autorisé le transfert des arriérés accumulés au fonds des dettes étrangères depuis 1932, ce qui fait qu'aujourd'hui le service normal de tous les emprunts extérieurs autrichiens est rétabli.

De nouveaux progrès ont été faits également dans la voie de l'abaissement du loyer de l'argent, ce qui constitue une évolution d'une importance considérable pour le commerce et l'industrie autrichiens. La liquidité du marché monétaire créée par l'afflux des devises, liquidité qui s'est traduite par une augmentation considérable des disponibilités des établissements de crédit à la Banque nationale, a permis à ceux-ci de réduire le premier juillet dernier le taux d'intérêt payé à leurs déposants, qui avait déjà été abaissé au début de l'année. Celui-ci est aujourd'hui à Vienne de 2% pour les dépôts à vue. La Banque nationale a, de son côté, réduit son taux d'escompte de 4 à 3½% le 10 juillet. Le cours des valeurs mobilières accuse une tendance à la hausse.

II. BULGARIE.

Le Comité financier a examiné la situation de la Bulgarie avec MM. N. Stoyanoff, directeur général de la Dette publique et secrétaire général du Ministère des Finances, N. Momtchiloff, délégué permanent de la Bulgarie auprès de la Société des Nations et D. Bogiloff, gouverneur de la Banque nationale de Bulgarie. Il a entendu MM. P. Cheysson, commissaire de la Société des Nations en Bulgarie, et N. Köstner, conseiller auprès de la Banque nationale de Bulgarie, et a pris connaissance du trente-cinquième rapport du commissaire de la Société des Nations, d'un exposé de la situation financière de la Bulgarie présenté au nom du ministre des Finances et d'un exposé de la Dette publique bulgare présenté par le directeur général de la Dette publique.

1. Les résultats provisoires des sept premiers mois du budget en cours, y compris ceux du budget des chemins de fer, sont les suivants :

	En millions de leva
Recettes globales	3.309,30
Dépenses	<u>3.620,—</u>
Déficit budgétaire	310,70

Les recettes de la période correspondante de l'exercice précédent étaient de 3.508,5 millions de levas, soit supérieures de 199,2 à celles de l'exercice actuel. Cette différence résulte en grande partie de l'affectation aux budgets communaux de certaines taxes réservées autrefois au budget de l'Etat et à d'autres changements administratifs. Les dépenses correspondantes de l'exercice 1934 étaient de 3.817,2 millions de leva, supérieures de 197,2 à celles de l'exercice suivant. Cette diminution des dépenses est due en grande partie aux mesures prises par le Gouvernement bulgare, en particulier au rétablissement du contrôle préventif du Ministre des Finances, à l'application rigoureuse du système des budgets mensuels ainsi qu'à des mesures d'ordre général pour améliorer le recouvrement des recettes.

En définitive, les résultats globaux de ces sept premiers mois de l'exercice actuel sont sensiblement comparables à ceux de l'exercice précédent. Cette stabilité est d'autant plus appréciable que les expériences économiques tentées jusqu'en avril dernier auraient pu faire craindre une augmentation des dépenses et une moins-value dans le recouvrement des recettes. Ces diverses tentatives, dont le Comité a signalé à plusieurs reprises le danger, ont été abandonnées par le présent Gouvernement, qui, en particulier, a renoncé à certains des monopoles récemment institués, soit parce que leur application soulevait des difficultés financières qui ont paru insurmontables, soit parce que, dès le début, elle a donné des mécomptes.

2. Le Comité croit que le Gouvernement bulgare est dans la bonne voie et que les résultats obtenus au cours des derniers mois peuvent non seulement être consolidés, mais encore améliorés. Les arriérés les plus pressants, salaires et pensions, ont pu être réglés au moyen du produit des bons du Trésor, et le Comité a appris que, conformément à ses suggestions, des dispositions resteront désormais en vigueur pour assurer la ponctualité de ces paiements.

En ce qui concerne les arriérés dus aux fournisseurs, le Gouvernement bulgare a fait valoir tout l'intérêt qu'il y aurait à assurer, avant la mise en vigueur au 1^{er} janvier prochain du budget 1936, la liquidation de mandats en souffrance, qui nuisent au crédit public et pèsent sur l'économie générale du pays.

Il est apparu que l'établissement d'un budget en équilibre réel pour l'exercice 1936 serait singulièrement difficile, sinon impossible, s'il fallait imputer à cet exercice une part notable

des arriérés en question. Il semble que des ressources exceptionnelles, à concurrence de 300 millions, devraient être affectées à la liquidation préalable de ces arriérés. Le Gouvernement bulgare a donc demandé que le plafond des bons du Trésor fût élevé à concurrence de ce montant et que la Banque nationale fût autorisée à augmenter son escompte de ces bons en conséquence. Tout en ayant conscience des inconvénients d'une création de ressources par l'entremise de la Banque nationale, le Comité est prêt, en tenant compte de toutes les circonstances de cette situation exceptionnelle et sous les conditions énoncées ci-après, à admettre cette proposition.

Le Conseil de la Société des Nations a, dans sa dernière session, sur la proposition du Comité, autorisé semblable émission de bons du Trésor pour un montant de 300 millions. Le Comité considère la présente autorisation comme devant permettre la liquidation de la totalité des arriérés. Le règlement après les salaires et pensions, des fournitures, fera bénéficier l'économie nationale de capitaux actuellement « gelés ». Il devrait permettre l'achat, dans des conditions de prix normales, des fournitures nécessaires aux administrations publiques. Mais c'est surtout pour faciliter au Gouvernement bulgare la continuation de l'effort dont les premiers résultats ont déjà été constatés — pour assurer la réalisation des réformes que le Gouvernement projette, pour l'aider à se conformer aux recommandations déjà formulées et à celles qui sont insérées dans ce rapport — que le Comité propose au Conseil de donner au Gouvernement bulgare la nouvelle facilité qu'il demande. Il s'ensuit que cette facilité doit être subordonnée à la réalisation de conditions qui précisent l'emploi des sommes qui seront mises à la disposition du Gouvernement bulgare et l'esprit dans lequel le Comité a admis la demande présentée. Toutefois, le monopole des céréales dont le Comité a signalé à plusieurs reprises les inconvénients reste en vigueur.

3. Parmi les recommandations faites au Gouvernement bulgare, figurait la réorganisation générale du système budgétaire. Le Comité avait été amené à formuler un certain nombre de principes qui lui paraissent fondamentaux. Certains de ceux-ci ont été depuis lors mis en pratique, notamment la concentration des avoirs. En ce qui concerne deux autres réformes essentielles, suggérées par le Comité, à savoir l'unité budgétaire et l'adoption du budget de gestion, le Gouvernement bulgare a constitué une Commission d'études, à laquelle fut adjoint un membre du Secrétariat de la Société des Nations, chargée de formuler les modalités d'application. Le Comité a pris connaissance dans leurs grandes lignes des conclusions auxquelles cette Commission a abouti. Certaines d'entre elles, correspondant entièrement aux recommandations du Comité, sont en cours d'application, ou, selon les déclarations des délégués du Gouvernement bulgare, seront appliquées à propos du budget de l'exercice prochain. Il s'agit notamment : a) de l'intégration des fonds jusqu'ici gérés en dehors du budget général ; b) de la suppression des budgets et des crédits extraordinaires ; c) de la simplification de l'ordonnement et du paiement des dépenses publiques ; d) de l'abolition des paiements sur récépissés provisoires.

Sur un point, toutefois, que le Comité considère comme primordial, l'introduction du système du budget de gestion dans la comptabilité publique, le Gouvernement bulgare semble avoir encore quelques hésitations. Après en avoir discuté avec les délégués bulgares, le Comité ne croit pas qu'elles soient fondées. Elles paraissent reposer sur une conception erronée de conditions préalables à remplir pour passer du système actuel au système préconisé. Le Comité financier croit qu'une nouvelle étude de la question convaincra le Gouvernement bulgare que les difficultés qui lui semblent exister ne sont pas insurmontables et que le système du budget de gestion, pratiqué, bien entendu, avec la rigueur nécessaire, lui facilitera au contraire dans une large mesure la tâche de redressement qu'il a entreprise.

Le Comité désire souligner à nouveau la nécessité, souvent mentionnée dans ses rapports, de réformes administratives tendant à alléger certains services publics dont l'organisation, lourde et complexe, constitue une charge sur les finances publiques hors de proportion avec les ressources financières du pays.

4. Le Comité propose donc au Conseil d'approuver les arrangements ci-après qui apportent un nouvel amendement à l'article IX du Protocole du 10 mars 1928 :

1° Le montant total des bons que le Trésor est autorisé à émettre sera relevé temporairement de 300 millions de leva et porté au chiffre de 1.700 millions de leva. Ce total sera diminué conformément aux dispositions de l'alinéa 3 ci-après.

2° Un amendement autorisant la Banque nationale de Bulgarie à escompter ces nouveaux bons sera apporté à l'article 35 de ses statuts suivant la procédure prévue pour les amendements auxdits statuts.

3° Le remboursement de ces bons sera effectué sur une période de quatre ans, au moyen de paiements semestriels commençant le 30 juin 1936, à raison de 50 millions la première année, de 50 millions la seconde année et de 100 millions au cours de chacune des troisième et quatrième années. Le budget de chacune de ces années devra comprendre les dotations nécessaires. Cet échelonnement est adapté à l'amortissement des engagements existants du Gouvernement bulgare.

Pour permettre d'atteindre l'objectif qui seul justifie à ses yeux l'acceptation de cette proposition, le Comité estime qu'elle doit être subordonnée aux conditions suivantes :

a) L'affectation du produit de ces bons du Trésor sera exclusivement réservée au paiement des arriérés comptabilisés à la date du 1^{er} septembre 1935, cette affectation étant faite sur avis conforme du Comité des quatre créé précédemment sur la recommandation du Comité financier (rapport au Conseil du 23 mai 1933) et à la condition expresse que tous les autres arriérés seront couverts à l'aide des ressources budgétaires de l'année courante.

b) Tous les fonds gérés jusqu'à présent en dehors du budget général devront être définitivement incorporés dans ce budget à partir de l'exercice prochain, sauf exceptions qui pourraient être acceptées par le Comité des quatre visé au paragraphe précédent.

c) La pratique du système des budgets mensuels sera renforcée de telle sorte que les montants des crédits consentis dans ces budgets à chaque département seront communiqués par le ministre des finances à la Banque nationale, en sa qualité d'agent payeur de l'Etat, avec instruction de ne pas effectuer de paiement dépassant les montants globaux ainsi fixés pour chaque département.

d) Les paiements sur récépissés provisoires seront complètement abolis à partir de l'exercice prochain.

e) Le budget de l'exercice prochain sera établi conformément au principe du budget de gestion selon les recommandations du rapport de mai 1935 du Comité financier, et d'accord avec le Comité des quatre pour ce qui est des modalités d'application technique.

f) Il sera établi un système spécial de contrôle du ministre des Finances sur les dépenses qui impliquent des engagements s'étendant au-delà de l'année courante.

Le Commissaire de la Société des Nations fera un rapport spécial au Comité financier sur ces questions lors de la prochaine session.

5. Le Comité est heureux de constater qu'en dépit de la maigre récolte de l'an dernier le commerce bulgare a dépassé, en valeur pour les sept premiers mois de cette année, le chiffre de la même période de 1934. A certains égards, la situation laisse cependant à désirer. Les accords de clearing que la Bulgarie a conclus avec la plupart des pays d'Europe ont eu pour effet d'augmenter son endettement commercial envers les pays ayant une monnaie relativement forte, et ses créances sur les pays dont la monnaie est faible. Le commerce de la Bulgarie avec les pays qui n'ont pas établi de restrictions d'ordre monétaire s'est effectué principalement sur la base d'un système de compensations privées qui n'a pas procuré à la Banque nationale de quantités importantes de devises libres. Ces tendances ont eu pour résultat net de limiter à des montants très faibles les quantités de devises libres revenant à la Banque nationale pour ses paiements extérieurs.

Cet état de choses peu satisfaisant est dû en partie aux effets inéluctables de tout système de clearing (sur lesquels le Comité des clearings institué par le Conseil de la Société des Nations a déjà attiré l'attention), et, en partie, au système particulièrement compliqué de contrôle des changes qui fonctionne actuellement en Bulgarie. Le Comité a eu l'occasion de signaler les défauts de ce système dans son rapport de janvier, où est souligné le fait que « l'on ne saurait guère s'attendre à une amélioration du commerce, tant que ce système n'aura pas été sensiblement simplifié ». Depuis lors, certaines simplifications ont été introduites, mais la complication des règlements qui restent en vigueur et l'orientation des statistiques du commerce extérieur prouvent que de nouvelles mesures s'imposent.

La récolte de blé a été moyenne cette année et les rapports publiés donnent des indications satisfaisantes pour les autres récoltes. Il en résultera une amélioration de la situation difficile qui existe à l'heure actuelle et, dans ces conditions, il est permis d'espérer que les exportations de céréales, notamment de blé, que le Gouvernement a l'intention de ne vendre que contre des devises libres, contribueront à accroître le portefeuille de devises étrangères de la Banque nationale.

6. Le gouverneur de la Banque nationale a proposé d'apporter certains changements techniques, peu importants, aux Statuts de la Banque. Le Comité estime que le deuxième alinéa ci-après pourrait être ajouté à l'article 24 :

« L'Administration centrale de la Banque, ainsi que les succursales et les agences, peuvent être représentées devant les tribunaux et les autres établissements publics, non seulement par leurs agents qualifiés, mais encore par un ou plusieurs de leurs employés non qualifiés munis d'une procuration écrite, adressée aux tribunaux et aux établissements respectifs. La procuration reste valable, quelle que soit la succursale ou l'agence intéressée au litige. »

Le Comité constate que l'addition à l'alinéa 9 de l'article 35 des statuts de la Banque nationale a maintenant été effectuée. Quoique le texte de l'amendement en question diffère légèrement de celui qui avait été primitivement approuvé, le Comité considère l'amendement tel qu'il a été inséré comme satisfaisant.

Le gouverneur de la Banque nationale a également fait part au Comité de son intention de donner suite à l'amendement aux statuts de la Banque nationale concernant la réduction de la couverture légale, approuvé par le Comité en septembre dernier. Le Comité se réfère à nouveau aux conditions posées dans son rapport de septembre 1934 moyennant lesquelles il estime qu'un tel amendement est légitime ; s'inspirant des travaux de la délégation de l'or

ainsi que de la résolution adoptée à Londres en juillet 1933 sur la proposition du président de la Banque des règlements internationaux, il est disposé à approuver cette proposition, mais il tient à rappeler que la résolution précitée contenait encore ce qui suit :

« Cette réduction ne doit pas servir de prétexte à une augmentation excessive du volume des billets et des crédits ; en d'autres termes, cette résolution devrait avoir pour effet d'accroître les réserves libres des banques centrales et de renforcer ainsi la situation de ces banques. »

III. HONGRIE.

Le Comité a pris connaissance du treizième rapport trimestriel de son représentant en Hongrie et des observations complémentaires que lui a présentées M. Tyler. Il a eu également l'avantage d'entendre le Dr Fabinyi, ministre des Finances, accompagné d'un représentant de la Banque nationale de Hongrie, qui lui a présenté un exposé de la situation.

FINANCES DE L'ÉTAT.

1. Les résultats provisoires pour 1934-35 (le déficit des entreprises de l'Etat figurant sous la rubrique « Dépenses extra-budgétaires ») s'élèvent aux chiffres ci-après, en regard desquels on trouvera les chiffres afférents aux résultats de 1933-34.

<i>Dépenses :</i>	1934-35		1933-34	
	(En millions de pengö)			
Budgétaires effectives . . .	728,1		717,0	
Extra-budgétaires effectives .	<u>84,2</u>		<u>86,3</u>	
		812,3		803,3
<i>Recettes :</i>				
Budgétaires effectives . . .	762,9		758,6	
Extra-budgétaires effectives .	<u>6,8</u>		<u>6,6</u>	
		<u>769,7</u>		<u>765,2</u>
Solde		-42,6		-38,1

Les dépenses sus-indiquées comprennent l'équivalent, en pengö, de la fraction non transférée du service de l'emprunt de la Société des Nations. Cette fraction s'élevait à 20,3 millions de pengö en 1934-35. Le déficit de caisse réel est donc de 22,3 millions de pengö.

Le budget de l'exercice qui a commencé le 1^{er} juillet dernier figure ci-dessous en regard du budget afférent à 1934-35.

<i>Administration :</i>	1935-36	1934-35
	(En millions de pengö)	
Prévisions de dépenses . . .	766,5	746,6
Prévisions de recettes . . .	<u>748,0</u>	<u>740,6</u>
Solde	-18,5	-6,0
<i>Entreprises :</i>		
Prévisions de dépenses . . .	409,6	404,1
Prévisions de recettes . . .	<u>352,2</u>	<u>343,9</u>
Solde	-57,4	-60,1

Les prévisions de déficit total pour 1935-36 s'élèvent donc à 75,9 millions de pengö contre 66,1 millions de pengö pour 1934-35, sous réserve, toutefois, comme ci-dessus, d'une rectification tenant compte de l'emprunt à nouveau de la fraction non transférée du service de la dette extérieure.

L'exercice qui s'est terminé le 30 juin dernier s'est clôturé par un déficit — y compris le déficit des entreprises de l'Etat — légèrement supérieur à celui de 1933-34. Les dépenses ont augmenté très légèrement et les recettes plus faiblement encore. Bien qu'il reste encore d'importants problèmes à résoudre au point de vue de la réforme administrative et en ce qui concerne les entreprises d'Etat, le Comité a pris acte des énergiques compressions opérées de 1931 à 1934. A l'heure actuelle, les dépenses tendent à augmenter, tandis que les recettes demeurent plus ou moins stationnaires. Le déficit de caisse de 1934-35, compte tenu du fait que le Gouvernement emprunte à nouveau l'équivalent en pengö de la fraction non transférée du service de la dette extérieure, n'est pas d'une proportion inquiétante. La situation de caisse du Trésor est sensiblement plus forte qu'elle ne l'était à ce moment de l'année en 1934 ou en 1933. Le budget de l'exercice qui a commencé le 1^{er} juillet dernier accuse encore une légère augmentation de dépenses, et les recettes ne sont que de très peu supérieures aux évaluations de l'année précédente ; il en résulte une légère augmentation du déficit prévu pour l'exercice en cours. Puisqu'il est actuellement difficile de procéder à de nouvelles économies, il importera de prendre soin de maintenir l'amélioration qui avait pu être obtenue grâce aux efforts de ces dernières années.

SITUATION ÉCONOMIQUE.

2. En 1934, la récolte du blé en Hongrie avait été médiocre ; celle de cette année est meilleure, mais la sécheresse prolongée de l'été a gravement compromis les récoltes d'automne. Les fruits et les légumes précoces qui, en temps normal, constituent une importante ressource pour l'agriculteur hongrois, ont aussi fortement souffert de la gelée et de la grêle au printemps.

Durant les sept premiers mois de 1935, le commerce extérieur de la Hongrie a été, quantitativement, presque exactement le même qu'au cours de la période correspondante de 1934. Les valeurs ont été plus élevées et la balance commerciale est demeurée sensiblement la même. La Banque nationale a, en fait, reçu moins de devises étrangères librement négociables en échange des exportations, car les clearings ont absorbé une partie plus grande encore du total du chiffre d'affaires. Bien que le pouvoir d'achat de la population soit faible, la production industrielle a accusé, au cours de ces trois dernières années, une augmentation modérée mais constante. Les prix agricoles ont récemment haussé et cette hausse s'est répercutée à son tour sur les prix industriels. L'écart entre ces deux groupes de prix demeure néanmoins sérieux. L'indice moyen des prix de gros pour la période en question s'élevait à 76 l'an dernier et à 87 cette année. Tout dernièrement, cette augmentation s'est fait également sentir sur les prix de détail.

BANQUE NATIONALE.

3. Le taux d'escompte de la Banque nationale, demeuré stationnaire à 4½% depuis le mois d'octobre 1932, a été ramené à 4% le 28 août. Cette mesure a été prise en raison d'une certaine amélioration de la situation. Les dépôts en banque, après avoir longtemps diminué à la suite de la crise de 1931, marquent une légère augmentation depuis quelque temps ; à l'étranger, le pengö s'est nettement affermi et l'amélioration de la situation du Trésor a dispensé le Gouvernement, pour la première fois depuis plusieurs années, de recourir, cet été, à des emprunts à court terme.

DETTE EXTÉRIEURE.

4. En juillet, un accord de prorogation qui doit demeurer en vigueur jusqu'au 13 juillet 1936, a été conclu entre la Hongrie et ses créanciers britanniques et américains à court terme. Cet accord diffère du précédent en ce sens que les remboursements obligatoires de capital pendant toute la durée de sa validité, sont ramenés de 5 à 3%, que les remboursements volontaires sont à nouveau diminués, et que l'intérêt et les commissions ont été réduits.

Le Gouvernement hongrois a fait savoir, par l'intermédiaire du Comité des emprunts de la Société des Nations à Londres, qu'au cours de l'année qui a commencé le 1^{er} août dernier, il espérait transférer, dans les diverses devises étrangères, 50% du coupon de l'emprunt de restauration 1924.

IV. AVIS DEMANDÉ PAR LE COMITÉ ÉCONOMIQUE.

Le Comité économique, désireux de présenter un rapport au Conseil sur la phase actuelle des relations économiques internationales, a estimé nécessaire d'y inclure quelques passages traitant de certains aspects financiers et monétaires du problème général auquel le rapport est consacré. Ces passages ont été soumis à l'examen du Comité financier, qui n'a pas d'observations à formuler à leur sujet.
